



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SANTÉ DES AGENTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS :

Bilan 2025 et orientations 2026

1^{re} édition - avril 2026



**SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES**



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SANTÉ
DES AGENTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

SOMMAIRE

PRÉFACE	Julien Marion, Directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises	2
----------------	---	----------

INTRODUCTION

- Pourquoi un observatoire sur la santé des agents des SIS ?	3
- L'ONSAS en 4 questions	3

CHAPITRE 1 Les travaux menés sur la période 2024-2025

- La traçabilité des expositions professionnelles	4
- Identification des items à renforcer dans les formations à l'ENSOSP	5
- La première journée d'information scientifique	6
- Toxicité des fumées et caissons	6

CHAPITRE 2

- Les contributions concomitantes	8
-----------------------------------	---

CHAPITRE 3 Les principaux textes de 2025

10

CHAPITRE 4 Perspectives 2026 et axes stratégiques

- Le mot des membres	11
- L'exposition psychologique des sapeurs-pompiers et la seconde journée d'information scientifique	12

CONCLUSION

12

PRÉFACE



“ L’installation de l’Observatoire national de la santé des agents des services d’incendie et de secours le 24 mai 2024 répond à une préoccupation essentielle : la santé de celles et ceux qui œuvrent au service de la protection des populations est au cœur de nos priorités.

Les agents des SIS incarnent un engagement exceptionnel, souvent dans des conditions exigeantes et régulièrement périlleuses. Face aux incendies, aux secours d’urgence, aux catastrophes naturelles et aux nouveaux défis sociétaux, ils répondent présents avec professionnalisme et dévouement. Mais ces efforts peuvent avoir des conséquences, non seulement physiques mais aussi psychiques.

C’est dans ce contexte que l’Observatoire joue un rôle central. En nous fournissant une analyse précise et rigoureuse des enjeux de santé auxquels nos agents sont confrontés, il nous permet d’identifier des axes d’amélioration et de déployer des solutions concrètes, à court et à long terme.

Cette première édition du bilan de l’Observatoire met en lumière les principaux travaux de l’année écoulée. Depuis son installation, l’Observatoire s’est activement focalisé sur les questions relatives à la toxicité des fumées telles que la traçabilité des expositions professionnelles et la toxicité des fumées générées lors des formations en caissons à feu. Grâce à ces analyses, nous renforçons notre compréhension des réalités du terrain et consolidons nos engagements en matière de prévention, de formation et de suivi médical.

Cette démarche s’inscrit dans une vision plus large : celle d’un service public moderne, humain et durable. Pour cela, nous devons continuer à conjuguer ambition et pragmatisme, en plaçant la santé des agents au centre de nos politiques publiques.

Je tiens à remercier chaleureusement les participants à l’observatoire ainsi que toutes les équipes qui y ont contribué et, plus largement, l’ensemble des acteurs des services d’incendie et de secours pour leur implication quotidienne. Ensemble, nous continuerons à bâtir un cadre de travail à la hauteur de leur mission, afin que leur engagement s’exerce dans les meilleures conditions possibles.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Julien Marion,
Directeur général de la Sécurité civile
et de la gestion des crises

INTRODUCTION

► Pourquoi un observatoire sur la santé des agents des SIS ?

L'activité de sapeur-pompier expose les agents à divers risques pour leur santé, pouvant se manifester à court, moyen et long terme tels que les traumatismes, brûlures, coups de chaleur, pathologies cardiovasculaires, troubles musculo-squelettiques, intoxications ou encore maladies chroniques, incluant certains cancers.

Sur ce dernier point, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé, après analyse de la bibliographie scientifique internationale, l'activité de sapeur-pompier comme « cancérigène pour l'homme », en raison de l'exposition à des agents toxiques présents dans les fumées d'incendie, tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), ainsi qu'à certains matériaux de construction, comme l'amiante.

L'ONSAS EN 4 QUESTIONS

Quoi ?

L'Observatoire de la santé des agents des services d'incendie et de secours (SIS) est un espace de dialogue stratégique dédié à l'information, aux échanges et à la réflexion sur la santé des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SIS.

Qui ?

Il repose sur une organisation structurée composée de plusieurs collègues : représentants des organisations syndicales, d'associations, d'employeurs ainsi que des experts scientifiques et membres de l'administration. Cette approche collaborative garantit une analyse multi-angles des enjeux de santé, en tenant compte des spécificités des métiers et des expertises de chacun.

Pour quoi ?

Ses missions principales sont d'améliorer l'information sur la santé des agents, de collecter et d'analyser les données produites, de guider les choix stratégiques des décideurs et de formuler des recommandations opérationnelles consensuelles adaptées aux réalités des services d'incendie et de secours.

Pour qui ?

Les travaux de l'observatoire sont destinés aux sapeurs-pompiers professionnels, aux sapeurs-pompiers volontaires, aux PATS, aux employeurs, à l'administration centrale et contribuent également à l'avancement des connaissances scientifiques dans ce domaine.

CHAPITRE 1

Les travaux menés sur la période 2024-2025

➤ La traçabilité des expositions

Parmi ses priorités, l'Observatoire a engagé des travaux visant à déployer une traçabilité organisée des activités potentiellement nocives pour la santé des agents des SIS. Obligatoire pour les cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, cette démarche a pour objectif de mieux prévenir les risques professionnels, de renforcer la protection de l'ensemble des personnels et de faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles. La mise en place d'un tel dispositif permet également de répondre aux préoccupations sanitaires et réglementaires en garantissant un modèle de traçabilité des expositions professionnelles homogène sur l'ensemble du territoire.

LES ÉTAPES

- 1 Recueil des dispositifs existants dans les SIS.
- 2 Intégration des préconisations issues de la branche « santé en service » du Conseil scientifique en santé de la DGSCGC.
- 3 Élaboration d'une première version de la fiche de traçabilité par un sous-groupe médical, puis expertise de cette version par deux professeurs de médecine du travail.
- 4 Enfin, examen, discussion et proposition d'une fiche de traçabilité par un second sous-groupe de travail, réunissant des représentants syndicaux, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), l'Association nationale des directeurs des SIS (ANDSIS) et deux directeurs de SDIS.
- 5 À l'issue de ces travaux, la fiche nationale sur la traçabilité des activités potentiellement nocives a été validée lors de la réunion plénière de l'observatoire le 4 novembre 2024.

Une note la reprenant, signée du Directeur général de la sécurité civile, a été diffusée aux SIS le 6 février 2025. Elle demande d'établir une synthèse annuelle ainsi qu'une attestation des activités ayant présenté un risque d'exposition en fin d'activité. Deux versions distinctes ont été créées : l'une destinée aux sapeurs-pompiers professionnels et aux PATS, et l'autre spécifiquement conçue pour les sapeurs-pompiers volontaires. Dans un second temps, après différents retours, les réponses à une Foire aux Questions (FAQ) a été envoyée à tous les SIS. Enfin la DGSCGC a financé le développement d'une aide informatique au remplissage de ce relevé d'exposition développée par la société Oxyo.



➤ Identification des items à renforcer dans les formations à l'ENSOSP

L'ENSOSP, en collaboration avec le BDFE, a conduit un état des lieux des contenus pédagogiques existants relatifs à la santé des sapeurs-pompiers.

À partir de cette analyse, des évolutions ont été proposées dans les référentiels nationaux de compétences, notamment par l'intégration de blocs de compétences transversales destinés à mieux appréhender les risques de toxicité tout au long du parcours de formation des sapeurs-pompiers.

Plusieurs mesures d'amélioration ont été mises en œuvre afin de renforcer la prise en compte de la santé et des risques professionnels dans la formation des officiers.

L'objectif poursuivi est de s'assurer que le commandement dispose d'une connaissance approfondie des risques et intègre pleinement la dimension santé dans la conduite et l'encadrement des opérations.

➤ La première journée d'information scientifique

Afin d'apporter un éclairage approfondi sur ces enjeux de santé, l'Observatoire a organisé, le 15 mai 2025, en collaboration avec le SDIS de Maine-et-Loire et avec la participation de l'Université et du CHU d'Angers, une première journée nationale d'information. Cette édition a porté sur les risques différés en santé des sapeurs-pompiers et des experts sont intervenus sur ces thématiques d'actualité : amiante, PFAS, HAP, risques psychosociaux, barbe et appareil respiratoire isolant, ainsi que sur la traçabilité des expositions. Cette journée a permis de réunir l'ensemble des parties prenantes et d'apporter une connaissance fine et scientifique sur ces thématiques. Un document de synthèse de cette journée a été produit.

➤ Toxicité des fumées et caissons

Dans le cadre des travaux de l'observatoire, un axe de réflexion a été consacré aux activités impliquant l'utilisation d'outils de simulation à taille réelle produisant des fumées et des suies, les « caissons à feu ». Ainsi, l'objectif est de faire évoluer les pratiques afin de réduire les risques sanitaires, tout en maintenant l'entraînement en caissons à feu, essentiel pour limiter les dangers en intervention.

LES ÉTAPES

1

Un premier travail scientifique a été animé par la médecin cheffe du SDIS 77. Les objectifs étaient d'identifier les personnes et les environnements exposés aux toxiques générés par l'utilisation des caissons à feu ainsi que d'établir des recommandations d'usage permettant de réduire cette exposition, en les évaluant selon leur bénéfice, leur complexité et leur faisabilité.

2

Les propositions issues de ces travaux ont été discutées et enrichies lors de deux réunions d'un groupe de travail de l'ONSAS composé des représentants syndicaux, la FNSPF, deux directeurs de SDIS, des experts techniques et des membres du collège scientifique de l'observatoire.

3

Adoption des recommandations finales par l'ONSAS le 23 septembre 2025.

4

Diffusion des recommandations aux directrices et directeurs ainsi qu'aux chefs EMIZ par Madame Tiphaine Pinault, directrice des sapeurs-pompiers le 3 décembre 2025.

5

Prise en compte des recommandations par le BDFE afin de les intégrer dans son corpus documentaire.



CHAPITRE 2

Les contributions concomitantes

En marge des travaux de l'Observatoire, et dans le cadre des actions d'animation du pôle santé et de la DSP, la DGSCGC s'implique dans plusieurs projets complémentaires.

Elle a notamment confié au professeur Alexis Descatha, spécialiste en santé et médecine du travail et épidémiologiste reconnu dans le domaine des risques professionnels, l'animation de la conception d'une matrice emploi-tâches-exposition. Ce travail s'appuie principalement sur les réseaux Ouest et Sud-Est des préventeurs et sur des membres des sous-directions santé de ces régions. Cet outil vise à identifier et à coter les expositions des sapeurs-pompiers et des PATS, répartis en groupes d'activités homogènes, afin d'établir l'exposition théorique d'un sapeur-pompier ou d'un PATS en fonction de ses missions. Il a également pour finalité de renforcer la connaissance des risques professionnels par les sapeurs-pompiers et leur encadrement, et de permettre aux médecins d'envisager un suivi post-exposition adapté, en l'absence de relevé individuel.

La DGSCGC soutient également un partenariat de recherche doctorale en ergonomie, mené par Charlyne Poncato, doctorante, dont les travaux visent à documenter et évaluer les effets sur la santé, à moyen et long terme, de l'activité des sapeurs-pompiers.

La DGSCGC a porté auprès du ministère du travail la révision des tableaux des maladies professionnelles permettant d'inclure des activités de sapeurs-pompiers, susceptibles d'être à l'origine de cancers de la vessie ou de mésothéliomes.

Le BDFE associé au pôle santé a piloté la rédaction du **Guide de doctrine opérationnelle - Préparation et soutien de l'intervenant en opération**. Il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/Doctrines-et-techniques-professionnelles/Guide-de-doctrine-operationnelle>

Parallèlement, le pôle santé a organisé en avril 2025 la 1^{re} journée d'échange réunissant plusieurs professeurs et chercheurs investis sur les sujets de santé des sapeurs-pompiers, destinée à identifier les travaux scientifiques complémentaires susceptibles d'être nécessaires et à coordonner les efforts de recherche.

Le premier séminaire des acteurs de la santé au travail s'est tenu le 5 décembre 2025. Cet événement avait pour objectifs de rassembler les professionnels de santé concernés des SIS et de favoriser le partage de pratiques et les échanges d'expérience et d'accompagner les évolutions des règles d'aptitude applicables aux sapeurs-pompiers, tout en assurant la mise en conformité avec les obligations de la médecine du travail, également appelée médecine de prévention dans la fonction publique.

Enfin, différentes réflexions ont abouti à proposer la création d'une chaire en santé à l'ENSOSP qui devrait se concrétiser courant 2026 qui permettra de renforcer l'enseignement et de mener des actions de recherche dans les différents champs sanitaires de la Sécurité civile.



Parallèlement, le pôle santé a organisé en avril 2025 la 1^{ère} journée d'échange réunissant plusieurs professeurs et chercheurs investis sur les sujets de santé des sapeurs-pompiers, destinée à identifier les travaux scientifiques complémentaires susceptibles d'être nécessaires et à coordonner les efforts de recherche.

Le premier séminaire des acteurs de la santé au travail s'est tenu le 5 décembre 2025. Cet événement avait pour objectifs de rassembler les professionnels de santé concernés des SIS et de favoriser le partage de pratiques et les échanges d'expérience et d'accompagner les évolutions des règles d'aptitude applicables aux sapeurs-pompiers, tout en assurant la mise en conformité avec les obligations de la médecine du travail, également appelée médecine de prévention dans la fonction publique.

Enfin, différentes réflexions ont abouti à proposer la création d'une chaire en santé à l'ENSOSP qui devrait se concrétiser courant 2026 qui permettra de renforcer l'enseignement et de mener des actions de recherche dans les différents champs sanitaires de la sécurité civile.



CHAPITRE 3

Les principaux textes de 2025

Relevé des expositions :

- une **circulaire** relative à la santé et à la sécurité en service des agents des services d'incendie et de secours du 14 janvier 2025 ; une **instruction et ses annexes** portant sur la traçabilité des expositions professionnelles nocives à la santé des agents des SIS du 6 février 2025.

Médecine d'aptitude :

- **décret n° 2025-330 du 10 avril 2025** relatif à la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. **Arrêté du 10 avril 2025** relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service. **Édition du référentiel national** portant sur les modalités pratiques d'évaluation de l'état de santé et de détermination de l'aptitude exigée pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour la conduite des véhicules de service.

Missions des sous-directions santé :

- **décret n° 2025-524 du 11 juin 2025** relatif aux missions des sous-directions santé des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours.

Évolution des tableaux des maladies professionnelles :

- **décret n° 2025-1349 du 26 décembre 2025** révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale.

CHAPITRE 4

Perspectives 2026 et axes stratégiques

► Le mot des membres

**Colonel Sébastien Gras, directeur départemental du SDIS de la Manche (50)
et le colonel Rémy Andriot, directeur départemental du SDIS de l'Aube (10).**



« Depuis la départementalisation, la lutte contre l'incendie a connu des avancées majeures en matière de formation, de techniques et d'équipements. Toutefois, l'évaluation précise des effets de l'engagement opérationnel sur la santé des intervenants, à court comme à long terme, demeurerait un enjeu à consolider.

Installé dans cet objectif en 2024, l'Observatoire national de la santé des personnels des services d'incendie et de secours a, dès sa première année de fonctionnement, permis de poser un cadre national de dialogue, d'expertise et de partage, en fédérant des approches jusqu'alors parfois dispersées entre territoires et acteurs, et en contribuant à une meilleure objectivation des enjeux de santé au travail propres aux services d'incendie et de secours.

Nous saluons l'approche collégiale retenue, celle-ci constituant une condition indispensable à la construction de politiques de prévention cohérentes, soutenables et adaptées aux contraintes des services. Les premières orientations et productions opérationnelles issues des travaux engagés constituent des bases solides pour la poursuite des actions.

L'année 2026 devra nous permettre de poursuivre et renforcer cette dynamique, en consolidant nos travaux sur le suivi de la santé des agents et la traçabilité des expositions, tout en continuant à produire des analyses et recommandations utiles pour les services, toujours dans le but de maintenir la santé au travail au cœur du pilotage stratégique des services et de soutenir durablement l'attractivité et la fidélisation des personnels ».

➤ L'exposition psychologique des sapeurs-pompiers et la seconde journée d'information scientifique

La santé mentale ayant été désignée comme Grande cause nationale pour les années 2025-2026, une attention prioritaire sera portée à la santé psychologique des agents des SIS.

À ce titre, le D^r Clément DURET est intervenu cette année lors de la journée d'information scientifique d'Angers afin de sensibiliser les participants à l'exposition psychosociale des sapeurs-pompiers. Son intervention a permis d'apporter des outils concrets pour comprendre, détecter et prévenir ces risques, afin de préserver la santé et la capacité d'action des personnels.

Il continuera à apporter son éclairage lors de la seconde journée nationale d'information scientifique, programmée le 10 juin à Blois en partenariat avec le SDIS de Loir-et-Cher (41), événement au sein duquel nous souhaitons faire de cette thématique un axe structurant.

D'autre part, la mise en place d'un travail de recherche par une université concernant l'analyse de l'état de santé psychologique des agents des SIS est actuellement à l'étude.

CONCLUSION

L'ONSAS travaille concrètement et en concertation, sur les sujets de préoccupation portés par les différents acteurs des SIS. Le résultat de cette 1^{re} édition 2026, son bilan et ses orientations permettra de nombreuses améliorations contribuant à préserver la santé des agents des SIS.





Ministère de l'Intérieur



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des sapeurs-pompiers

Sous-direction des services d'incendie
et des acteurs du secours

Place Beauvau 75008 PARIS Cedex 08

Retrouvez aussi la Sécurité civile sur :



Photos : Stéphanie Boisson/SDIS 70, Djamel Ferrand, Bastien Guerche/SDIS 37, Arthur Mussot/SDIS 70, SDIS 91.
Graphisme : Bruno Lemaistre/Sécurité civile

DGSCGC/Communication - Mars 2026